

## GARANTIES CONVENTIONNELLES

TYPE DE GARANTIES	NIVEAU DE GARANTIES	
	TRANCHE A	TRANCHE B
<b>DÉCÈS - INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE (IAD)</b>	en % du salaire de référence <sup>(1)</sup>	
En cas de décès toutes causes de l'assuré ou d'IAD (3 <sup>ème</sup> catégorie de la Sécurité sociale) <b>Capital de base</b>		
• Célibataire, veuf(ve) ou divorcé(e) sans enfant à charge	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
• Marié(e), concubin, pacsé, sans enfant à charge	<b>200 %</b>	<b>200 %</b>
• Marié(e), concubin, pacsé, célibataire, veuf(ve) ou divorcé(e) avec un enfant à charge	<b>250 %</b>	<b>250 %</b>
<b>Majoration par enfant à charge supplémentaire</b>	<b>50 %</b>	<b>50 %</b>
<b>RENTE ÉDUCATION</b>	en % du salaire de référence <sup>(1)</sup>	
<b>Montant de la rente éducation par enfant à charge</b>		
• Jusqu'au 11 <sup>ème</sup> anniversaire	<b>6 %</b>	<b>6 %</b>
• Au-delà du 11 <sup>ème</sup> anniversaire jusqu'au 18 <sup>ème</sup> anniversaire	<b>8 %</b>	<b>8 %</b>
• Du 18 <sup>ème</sup> anniversaire jusqu'au 26 <sup>ème</sup> anniversaire (si poursuite d'études)	<b>10 %</b>	<b>10 %</b>
<b>Allocation complémentaire d'orphelin</b>		
% de la rente servie à titre principal	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL</b>	en % du salaire de référence <sup>(1)</sup> (- Sécurité sociale brute)	
<b>Incapacité niveau 1</b> : en relais du maintien de salaire <sup>(2)</sup>	<b>75 %</b>	<b>75 %</b>
<b>Incapacité niveau 2</b> : à partir du 91 <sup>ème</sup> jour continu	<b>77 %</b>	<b>77 %</b>
<b>MAINTIEN DE SALAIRE</b>	en % du salaire de référence <sup>(1)</sup> (- Sécurité sociale brute)	
<b>Franchise continue</b>		
• en cas d'accident du travail ou maladie pro. ou ALD ou en cas de maladie ou accident vie privée si arrêt > 15 jours	<b>0 jour</b>	<b>0 jour</b>
• en cas de maladie ou accident vie privée	<b>3 jours</b>	<b>3 jours</b>
<b>Montant de l'indemnisation</b>		
Indemnisation de 90 jours d'arrêt de travail sur 365 jours glissants Condition d'ancienneté de 3 mois dans l'association	<b>90 %</b> + majoration Charges sociales patronales forfaitaires	<b>90 %</b> + majoration Charges sociales patronales forfaitaires
<b>INVALIDITÉ - INCAPACITÉ PERMANENTE PROFESSIONNELLE</b>	% du salaire de référence <sup>(1)</sup> (- Sécurité sociale brute)	
<b>Invalidité</b>		
• 1 <sup>ère</sup> catégorie Sécurité sociale	<b>48,6 %</b>	<b>48,6 %</b>
• 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> catégorie Sécurité sociale	<b>81 %</b>	<b>81 %</b>
<b>Incapacité Permanente Professionnelle</b>		
• Taux supérieur ou égal à 66 %	<b>81 %</b>	<b>81 %</b>
• Taux compris entre 33 % et 66 %	<b>81 % x 3 x n</b> <b>2</b>	<b>81 % x 3 x n</b> <b>2</b>
n = taux d'incapacité déterminé par la Sécurité sociale ou la MSA		

A compter du 01/07/2018, la rente éducation est gérée par l'OCIRP

(1) Salaire de référence : salaire brut (fixe et variables soumises à cotisations) des 3 mois précédents le fait générateur.

(2) Pour les assurés ayant moins de 3 mois d'ancienneté, la prise en charge se fait uniquement en Incapacité niveau 2.

### CHORUM CONSEIL : distributeur

SAS d'intermédiation en assurance au capital de 1.539.000€

RCS Nanterre 833 426 851 – répertoire ORIAS 170 073 20

Siège social : 4-8 rue Gambetta - 92240 MALAKOFF

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest, 75436 Paris - (www.acpr.banque-france.fr) exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande

**MUTEX** (Assureur) : Société anonyme au capital de 37 302 300€ - RCS Nanterre n° 529 219 040

Siège social : 140 avenue de la république – CS 30007 – 92327 Châtillon cedex - Entreprise régie par le Code des assurances.

**Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance** (Assureur de la garantie rente éducation) : Union d'institutions de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale - Siret 788 334 720 - Siège social : 17 rue de Marignan - 75008 Paris.

Capital social détenu à hauteur de 97% par VYV INVEST dont le siège social est sis 33, avenue du Maine – Tour Montparnasse – BP 25 - 75755 Paris Cedex 15, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 839 314 242

Réclamation : CHORUM CONSEIL - Service Réclamation – 4-8 rue Gambetta – 92240 Malakoff

Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par La Médiation de l'Assurance, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

### GARANTIES OPTIONNELLES

#### OPTION A : ENSEMBLE DU PERSONNEL

TYPE DE GARANTIES	NIVEAU DE GARANTIES	
	TA	TB
<b>RACHAT DE FRANCHISE</b>	en % du salaire de référence (- Sécurité sociale brute) <sup>(1)</sup>	
<b>Montant de l'indemnisation</b> En cas d'hospitalisation, de maladie grave ou de maladie ayant entraîné un arrêt supérieure à 8 jours ouvrés donnant lieu à indemnisation dès le 1er jour d'arrêt par l'employeur, l'organisme assureur verse une prestation au titre des 3 premiers jours d'arrêt de travail.	<b>90%</b> + majoration Charges sociales patronales forfaitaires	
<b>Terme de la prestation</b> A l'issue des 3 premiers jours d'arrêt de travail		

#### OPTION B : CADRES

TYPE DE GARANTIES	NIVEAU DE GARANTIES	
	TA	TB
<b>CAPITAL DÉCÈS ADDITIONNEL</b>	en % du salaire de référence <sup>(1)</sup>	
<b>Montant de l'indemnisation</b>	<b>410%</b>	-

1) Salaire de référence : salaire brut (fixe et variables soumiés à cotisations) des 3 mois précédents le fait générateur

#### CHORUM CONSEIL : distributeur

SAS d'intermédiation en assurance au capital de 1.539.000€

RCS Nanterre 833 426 851 – répertoire ORIAS 170 073 20

Siege social : 4-8 rue Gambetta - 92240 MALAKOFF

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest, 75436 Paris - ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)) exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande

**MUTEX** (Assureur) : Société anonyme au capital de 37 302 300€ - RCS Nanterre n° 529 219 040

Siège social : 140 avenue de la république – CS 30007 – 92327 Châtillon cedex - Entreprise régie par le Code des assurances.

Capital social détenu à hauteur de 97% par VYV INVEST dont le siège social est sis 33, avenue du Maine – Tour Montparnasse – BP 25 - 75755 Paris Cedex 15, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 839 314 242

Réclamation : CHORUM CONSEIL - Service Réclamation – 4-8 rue Gambetta – 92240 Malakoff

Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par La Médiation de l'Assurance, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09